

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrice CHATEAU
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Lionel SANCHEZ
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Nicolas SCHOUTITH
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	M. Patrick AUDARD
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Léo LACHAMBRE
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Catherine VICTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Gérard HERRMANN
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Claire TOMASELLI	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
M. Denis HAMEAU	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI.

Membres absents :

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
M. Patrick BAUDEMONT	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable -
Année 2020**

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Dijon métropole agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Ce document prend en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité d'août 2019 à août 2020. Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle, il intègre également les 17 objectifs du développement durable et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique***Objectifs fixés par Dijon métropole :***

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a élargi le périmètre des PCET en intégrant désormais la réduction des sources de polluants atmosphériques (tels que les COV, NOx, les particules fines qui ont un effet néfaste sur la santé) ; le changement climatique risquant d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique. Une différence cependant dans cette lutte, si les impacts des GES sont dits globaux, les polluants atmosphériques eux sont dits locaux.

En Juin 2017, la Ville de Dijon et Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, se sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial commun aux deux collectivités.

L'état des lieux montre qu'en 2016, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 11% par rapport aux émissions de 2010. Le secteur de l'habitat est pour sa part parvenu à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 19% par rapport à 2010 malgré une augmentation du nombre d'habitants et de logements, le tertiaire a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 26%, les déchets de 18%, l'industrie de 5% et l'agriculture de 11%.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires. Ainsi, Dijon Métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, de nouveaux objectifs pour le territoire ont été fixés lors du conseil municipal et du conseil métropolitain de septembre 2019 :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010,
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010,
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050.
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO2

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique :

- **Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre** : répondre et être lauréate de l'appel à projet H2020 « Response », obtenir le Label Cit'ergie, développer et intégrer la plateforme d'observation de Dijon métropole POPSU Dijon, de doter d'outils de calculs et de plateformes collaboratives de données (telles que CDP, Come Easy, Opteer), contribuer au développement du réseau Mustard caractérisant les îlots de chaleur urbain, être partenaire dans la réponse à l'appel à projet du CNRS d'identification des îlots de fraîcheur urbain, encourager la construction d'habitat durable comme par exemple la Résidence de Grand Dijon Habitat « La Quadrata » située dans l'Eco-quartier Via Romana qui a été primée Equerre d'argent 2019, catégorie habitat
- **Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables** : réaliser des travaux à l'unité de valorisation énergétique, soutenir la création d'une unité de production d'hydrogène, dresser un état des lieux des énergies renouvelables pour le patrimoine de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, mettre en place une convention mutualisée des certificats d'économie d'énergie avec les communes de la métropole, rénover l'ensemble du parc aquatique dijonnais.
- **Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours** : passer une convention avec le Groupe La Poste pour la mise en œuvre de solutions de logistique urbaine innovantes et durables, développer un coach vocal mobilités, réaliser des aménagements cyclables supplémentaires
- **Lutter contre la pollution de l'air** : passer une convention avec Atmo Bourgogne Franche-Comté, réaliser une étude sur l'impact de la qualité de l'air pendant le confinement

Les perspectives :

Dijon métropole s'est engagée dès 2008 à faire de Dijon une référence écologique.

Après s'être lancée dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial exemplaire dès 2010, Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, s'est engagée en juin 2017, dans la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires.

Ainsi, Dijon Métropole et la Ville de Dijon se sont fixées comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en étant compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par Dijon métropole :

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes :

Sa préservation ainsi que celle des milieux et des ressources est une condition fondamentale du développement humain. Aujourd'hui les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles atteignent des niveaux alarmants. Il est urgent de mettre en œuvre une politique de reconquête des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Outre les compétences des collectivités dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, l'ensemble des activités de ces acteurs publics peut avoir des impacts importants sur ces ressources naturelles. À ce titre, elles se doivent d'agir pour les préserver.

Dijon Métropole référence écologique : La conservation et la valorisation de la diversité du vivant est un axe fort de la collectivité ; une véritable politique transversale sur la préservation de la biodiversité a été mise en place sur le territoire avec l'initiation d'un Plan Biodiversité, depuis le mois de juin 2014. Outil central, il vise à approfondir la connaissance sur la biodiversité, à favoriser la biodiversité urbaine et à partager cette connaissance, en faisant participer les habitants.

Ce plan structure l'ensemble des actions en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, des ressources et des milieux de Dijon Métropole.

Le plan Biodiversité est co-construit avec les habitants dans le cadre d'une approche citoyenne et participative. L'objectif porte sur le lien social que peuvent renforcer les initiatives autour de la biodiversité. Regroupés au sein du label "Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité", les actions menées proposent une approche globale de la biodiversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu périurbain comme péri-urbain.

- **Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité** : faire du Jardin des Sciences et de la Biodiversité une vitrine de la biodiversité, adhérer au réseau national des collections naturalistes, répondre à l'appel à projet Biodiversité Aménagement Urbain et Morphologie Urbaine, adhérer au Groupement d'intérêt Scientifique GIS RECOLNAT, réaliser la passerelle Arquebuse véritable liaison douce entre la gare et la Cité internationale de la gastronomie et du vin, se positionner comme territoire engagé en faveur des pollinisateurs,
- **Protéger et gérer durablement la ressource en eau** : créer la SEMOP Odivéa dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau, créer un futur syndicat unique pour gérer les risques d'inondation, sensibiliser les habitants avec l'opération « Ici commence la mer »
- **Accompagner le changement des pratiques** : développer le compostage partagé et les pratiques du jardinage au naturel, promouvoir la Maison de l'architecture et de l'environnement Latitude 21, lieu dédié à l'éducation et à la sensibilisation de tous les publics aux questions de l'environnement, inciter les citoyens à devenir acteurs pour la biodiversité, proposer un parcours végétal et numérique, installer des capteurs pour comprendre la faune nocturne

Les perspectives :

Axe fort de la politique de Dijon métropole, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire pour répondre ainsi aux enjeux de la biodiversité sous toutes ses formes. L'objectif de ses nombreuses actions, dans les murs et hors les murs, est de former et d'informer les citoyens sur les enjeux environnementaux.

Finalités 3 et 4 : Epanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

L'humain est au coeur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier. Dans un contexte économique et social fragile, où chacun perçoit l'apparition de fragmentations, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction de leurs besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.

Objectifs fixés par Dijon métropole :

- **Créer les conditions de développement durable** : Dijon finaliste au concours Capitale Verte Européenne 2022
- **Devenir un territoire d'innovation territorial pour manger mieux plus sainement en développant des filières locales** : signer le Pacte de Milan qui invite les collectivités les collectivités, leurs habitants et les acteurs socio-économiques à respecter 37 engagements pour promouvoir des systèmes alimentaires plus durables, répondre à l'appel à projet Quartiers fertiles – l'agriculture urbaine dans nos quartiers

Les perspectives :

Dijon métropole souhaite devenir une ville de référence en matière écologique, en France et en Europe. Dans cette dynamique, elle souhaite généraliser la mobilisation de ses habitants en faveur de la prise en compte des enjeux environnementaux. La transition écologique du territoire implique l'engagement des habitants. Les programmes d'actions du Jardin des Science et de la Biodiversité, visant à la mobilisation des habitants en faveur de la biodiversité urbaine débouchent à terme sur une prise de conscience d'ensemble ainsi qu'un changement global des comportements et des pratiques. Dans les domaines culturels et sportifs la collectivité poursuit sans discontinuer le développement d'actions et de projets contribuant à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles et sportives des publics les plus éloignés.

De plus, en élaborant un projet de territoire ambitieux et réaliste, le « plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements » (PLUi-HD), la Ville de Dijon et Dijon métropole donnent ainsi plus de cohérence au territoire de la métropole, en apportant des réponses communes sur l'habitat, les transports et en améliorant ainsi le cadre de vie des habitants de la métropole pour les années à venir.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

Dijon métropole, territoires d'économie verte :

L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, Dijon métropole souhaite s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Objectifs fixés par Dijon métropole :

- **Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique locale :** initier une bricothèque, développer une ressourcerie « La Recyclade », lancer la démarche « Synergies » mettant en lien les entreprises du territoire en faveur d'un développement économique novateur (Ecologie Industrielle et Territoriale)
- **Communiquer et sensibiliser les habitants :** proposer des animations sur le changement climatique telles que la Fresque du Climat (à Latitude 21), mettre à disposition des particuliers la mallette Econo'mie dans le cadre des animations de la plateforme locale de rénovation énergétique des logements privés « Rénovéco Dijon métropole », proposer aux scolaires de travailler sur une plateforme dédiée au changement climatique « Une planète un défi »,

Les perspectives :

Pour Dijon métropole, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place en soutenant les acteurs locaux dans leur démarche environnementale, d'accompagner des dispositifs d'éducation à l'environnement ou d'actions de sensibilisation et de communiquer auprès de ses habitants afin de les rendre acteurs du territoire.

Toujours soucieuse d'aller en plus loin dans le bien-être de ses habitants, grâce à son projet de territoire "modèle du système alimentaire durable de 2030, la Ville de Dijon et Dijon métropole, lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'innovation - grande ambition" du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'État, visent, demain, à être en capacité de nourrir les habitants du territoire, par son modèle d'alimentation durable en 2030.

LE CONSEIL , APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'adopter le rapport de situation en matière de développement durable de Dijon métropole 2020

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)